

Le Mot du Maire :

La dernière parution d'Actu Monchy date de fin novembre 2011.

Un manque de dynamisme, une certaine lassitude des diverses associations qui se font attendre pour présenter un texte les concernant.

La commission Communication devra délibérer pour continuer à faire paraître ce journal qui intéresse bien des Monchysois ou repartir avec une édition semestrielle de Notre Village comme auparavant.

Bien des événements se sont passés depuis cette date. Je noterai la fin des travaux du Centre Bourg avec la restauration du garage Trincart en un local technique plus approprié et la création d'un parking qui favorise grandement la circulation dans le Centre Bourg, en particulier celle des cars scolaires.

Au passage, je voudrais remercier Geneviève Prestel d'avoir bien voulu nous dépanner depuis notre élection en nous louant son hangar devenu ensuite trop exigü.

Je noterai également :

- les gros efforts de la commission Fleurissement pour embellir notre village
- l'animation débordante de notre bibliothèque-médiathèque
- la réussite du regroupement scolaire avec Athies non encore officialisée
- la mini pollution aux hydrocarbures qui nous a bien inquiétés notamment par son développement exagéré dans la presse locale

Je laisse les responsables des diverses associations relater en détail tous ces événements.

Notre gros souci concerne la vitesse excessive de tous les véhicules qui traversent notre commune, des dégradations répétées au cimetière, les exactions commises sur notre territoire (vol de 6 ordinateurs dans les locaux scolaires, incivilités diverses), les aboiements nocturnes des chiens qui gênent bon nombre d'entre nous dans leur sommeil. Que faire ?

Je vous soumettrai lors des prochains vœux du maire nos projets à venir d'une façon plus précise.

J'ai une pensée pour nos chers disparus qui nous ont quittés d'une façon violente ou inattendue.

Tout à votre écoute pour résoudre vos problèmes,

Le Maire,

Marc RIGAUX

Pollution de l'Omignon

Le jeudi 21 juin en soirée, une pollution aux hydrocarbures était décelée dans l'Omignon.

Prévenus par les riverains, la gendarmerie et les sapeurs-pompiers sont intervenus pour localiser cette fuite dans le contre fossé situé au niveau du tennis.

Un barrage a été posé au niveau du pont de Devise le jour même vers 21 heures.

Sur les conseils de l'AMEVA et après la pose d'un ballot de paille pour filtrer les eaux, une entreprise venue du Nord spécialisée dans le recueil des déchets d'hydrocarbures, Saninord, a été diligentée pour nettoyer la conduite d'où provenait cette fuite. Elle est intervenue le 29 juin.

Les résultats n'étant pas satisfaisants, une entreprise de Rosières est revenue la semaine suivante pour inspecter la canalisation incriminée avec une caméra. Étant donnée la complexité du réseau, cette dernière n'a pu être complètement vérifiée.

Les traces d'hydrocarbures ont petit à petit cessé : un gros soulagement bien que nous n'en ayons pas découvert l'origine. Coût pour la commune à ce jour 2685€TTC.

Le Maire,

Marc RIGAUX

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 04 Juillet 2012 à 20 heures

Présents : M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BRESOUS - M.CAPON - O.BLERIOT – M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX – C.CHASSAGNOUX - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN - D.WILLEMANN (à partir de 20h55)

Absents excusés : D.RIGOLIN - JF GOURDIN (E.BOURSIN) **Secrétaire de Séance :** Y.BRESOUS

Présentation du projet artistique « Mémoire de nos villages » par M.CARDAIRE accompagné de 2 chroniqueurs

M.CARDAIRE, photographe professionnel, présente le projet « Mémoire de nos villages ». Ce projet est parti d'une constatation. Actuellement, nous avons des cartes postales qui nous retracent les événements et les curiosités des villages des années antérieures, mais qu'en sera-t-il dans 50 ans ? Ce projet artistique rassemble un groupe de photographes amateurs appelés chroniqueurs qui exercent leur talent en couvrant les manifestations publiques, culturelles afin de témoigner de la vie de nos villages. Pris en charge par l'Office culturel de Brouchy, il bénéficie du soutien de la Région Picardie et de plusieurs partenaires privés. L'Office culturel de Brouchy demande 2000€ par an par village participant par tranche de 10 chroniqueurs et offre un appareil reflex. La durée du projet est de 3 ans. Dans le cas où la commune souhaiterait rejoindre le groupe et afin de compter le nombre d'éventuels participants comme chroniqueurs, M.CARDAIRE propose d'organiser une réunion publique.

Après le départ de M.CARDAIRE et des 2 chroniqueurs, les élus débattent du projet. Ils le trouvent intéressant sur le fond, mais son coût, 6000€ sur 3 ans, est rebutant. Les élus préféreraient donner cette somme aux associations monchysoises. D'autre part, la durée du projet est de 3 ans, elle engagerait le prochain conseil. La majorité des élus ne souhaitent pas la tenue d'une réunion publique car ils ne désirent pas s'engager dans ce projet. Une réponse négative sera donc donnée à M.CARDAIRE.

Approbation du plan de zonage de l'assainissement

M.RIGAUX donne lecture des conclusions du commissaire-enquêteur :

« ... Evidemment la préférence naturelle serait d'avoir un réseau collectif qui dégage les individus de tout souci lié à l'assainissement et à son fonctionnement avec en plus la certitude que l'objectif de salubrité et de non pollution soit atteint.

Le conseil municipal s'est prononcé pour l'assainissement non collectif sur la totalité de son territoire communal. La justification de son choix étant essentiellement économique ; les solutions d'assainissement collectif, compte tenu de la configuration étendue du village et de la topographie, impliquent des coûts immédiats de réalisation prohibitifs. Ces coûts impacteraient le prix de l'eau d'une augmentation de plus de 5 euros HT le m³, ce qui est impensable. Je suis donc en phase avec le projet de la municipalité qui, dans le contexte économique actuel, refuse un tel investissement (plus de 4 millions d'euros HT) alors que la solution assainissement non collectif permet de conserver l'existant si sa conformité est démontrée, sinon de restaurer ou modifier, en tenant compte de la nature des sols et des contraintes parcellaires. »

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune.

M.CAPON estime que la commune aurait dû faire le choix de l'assainissement collectif aussitôt après l'étude de la SANEP en 1999. La récente pollution de l'Omignon montre les limites d'un assainissement non collectif. Les élus s'inquiètent du coût important qu'une mise aux normes de leur assainissement pourrait engendrer pour les habitants de Monchy-Lagache.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le plan de zonage de l'assainissement.

Compte-rendu de la commission des baux communaux du 23 mai

La commission a élaboré une liste des propriétés communales classées par type (bâtiments, friches...). Ce document devra être réactualisé régulièrement.

J.HAPPE, rapporteur de la commission, expose les principes généraux d'attribution des baux communaux proposés par la commission :

- substitution des baux existants chaque fois que cela est possible par des baux à 3 ans renouvelables 2 fois
- à chaque renouvellement par tacite reconduction, le loyer est calculé sur le dernier montant payé et non sur le loyer initial.

La commission a déterminé 4 types de baux : chasse, pâture, terres agricoles, jardins communaux.

M.CAPON estime que la notion de jardins communaux est dépassée, mais il faut attendre de pouvoir dénoncer les baux pour revenir sur cette notion de jardins ouvriers.

La commission propose le renouvellement de 4 baux arrivés à expiration :

- Bail pour la location de la chasse à la Société de Chasse de Monchy-Lagache au lieudit « Marais de Douvieux »

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer les parcelles situées au lieudit "Marais de Douvieux" et cadastrées C6 pour 66a 30ca, C7 pour 13a 50ca, J456 pour 6ha 34a 60ca, J462a et J462c pour 4ha 76a 59ca, soit une superficie totale de 11ha 90a 99ca, à la Société de Chasse de MONCHY-LAGACHE - représentée par son Président M. Daniel DUPARCQ - pour une durée de trois années à compter du 1^{er} juillet 2012, renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf décision contraire d'une des deux parties notifiée par écrit trois mois avant la date d'échéance et de fixer le loyer annuel à 15.70€ l'hectare, montant indexé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral (indice de base 2011 fixé à 101,25).

- Bail pour la location de la chasse à la Société de Chasse de Monchy-Lagache aux lieudits « Le Grand Marais » et « Le Petit Marais »

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer les parcelles situées aux lieudits « Le Grand Marais » et « Le Petit Marais » et cadastrées D214 pour 21ha 70a 55ca, D216 pour 8ha 09a 51ca, soit une superficie totale de 29ha 80a 06ca, à la Société de Chasse de MONCHY-LAGACHE - représentée par son Président M. Daniel DUPARCQ - pour une durée de trois années à compter du 1^{er} juillet 2012, renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf décision contraire d'une des deux parties notifiée par écrit trois mois avant la date d'échéance et de fixer le loyer annuel à 15,70€ l'hectare, montant indexé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral (indice de base 2011 fixé à 101,25).

La commission a supprimé des baux de location de chasse la parcelle J462b qui est déjà louée comme pâture et a rééquilibré les tarifs des 2 baux en calculant une moyenne des loyers précédents proportionnellement aux superficies louées.

- Bail de location de la parcelle J462b

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la parcelle située au lieudit « Marais de Douvieux » et cadastrée J462b, d'une contenance de 53a 15ca à M. Daniel DUPARCQ demeurant 19 rue de Tertry à Monchy-Lagache pour une durée de trois années à compter du 1^{er} septembre 2012, renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf décision contraire d'une des deux parties notifiée par écrit trois mois avant la date d'échéance, sous réserve des prescriptions suivantes qui seront consignées dans le bail établi :

1°) Les portes de la parcelle devront être fermées de façon fiable. Le passage côté Nord est autorisé pour le débardage de bois uniquement.

2°) Cette parcelle devra être correctement et régulièrement entretenue.

3°) L'ensemble devra impérativement être traité contre les chardons, orties... aussi souvent que cela s'avérera nécessaire

et de fixer le loyer annuel à 110.00€ l'hectare, montant indexé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral (indice de base 2011 fixé à 101,25).

- Bail de location de la parcelle ZV2

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (P.GOURLIN ne participe pas au vote) de louer la parcelle située au lieudit « Le Cimetière » et cadastrée ZV2, d'une contenance de 19a 55ca à M. Olivier GOURLIN demeurant 5 rue du Moulin de Montécourt à Monchy-Lagache pour une durée de trois années à compter du 1^{er} septembre 2012, renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf décision contraire d'une des deux parties notifiée par écrit trois mois avant la date d'échéance et de fixer le loyer annuel à 171.00€ l'hectare, montant indexé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral (indice de base 2011 fixé à 101,25).

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 04 Juillet 2012 à 20 heures (Suite)

J.HAPPE rappelle la demande effectuée par M. & Mme VILLAIN qui souhaitent implanter une clôture sur le terrain communal qui jouxte le leur. La commission n'a pas statué sur le sujet mais semblait peu favorable à cette requête.

Après discussion, le Conseil municipal rejette à la majorité des voix la demande de M. & Mme VILLAIN (seul Y.BRESOUS se prononce favorablement). Le Conseil municipal s'engage à clôturer le terrain communal afin de sécuriser l'accès aux fosses septiques de l'atelier communal et laisse à M. et Mme VILLAIN un droit de passage au bout de leur parcelle E508.

Travaux et demandes de subventions

Afin de pouvoir solliciter l'aide du Conseil Général de la Somme dans le cadre du dispositif d'IDEAL, M.RIGAUX propose de grouper plusieurs projets :

pose de 2 points lumineux parking salle des fêtes et rénovation de l'éclairage du monument de la Grand'Place
rénovation des marches de l'Agence Postale

D.WILLEMANN propose d'y ajouter la rénovation des 4 appuis de fenêtre du rez-de-chaussée du bâtiment mairie.

La proposition d'E.BOURSIN d'installer un accès handicapé pour l'Agence Postale semble techniquement peu réalisable. C.CHASSAGNOUX propose de mettre une sonnette. J.HAPPE ajoute qu'une restructuration des bâtiments communaux est toujours envisageable (déménagement de l'ADMR, projet de RPC, fermeture de classe...) et que les élus n'ont pas l'assurance que l'Agence Postale reste là où elle est.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général de la Somme dans le cadre du dispositif d'IDEAL et de demander, si nécessaire, une autorisation de commencement anticipé des travaux.

Vente de l'abri de jardin

M.RIGAUX informe le Conseil municipal qu'un particulier s'est montré acquéreur de l'abri de jardin pour 850€, démontage inclus. M.CAPON rappelle que l'abri de jardin est de qualité et en excellent état. Il estime qu'il pourrait servir de lieu de convivialité ou de stockage pour le regroupement scolaire ou pour une association. Après discussion, le Conseil municipal décide donc de refuser l'offre présentée par M.RIGAUX et de proposer l'abri de jardin aux enseignants.

C.CHASSAGNOUX demande s'il est possible de retirer le panneau d'interdiction de stationner apposé sur la porte du hangar de Mme Prestel afin de libérer une place pour les clients de l'ADMR.

Point sur le PLU communal par Y.BRESOUS

Le 30 mai 2012, le Conseil municipal de Monchy-Lagache a émis un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme par 6 voix pour et 6 voix contre. Le lendemain, les élus communautaires ont d'abord décidé de maintenir à l'ordre du jour l'arrêt de projet de PLU de Monchy-Lagache. Le Président de la CCPH, M.BONEF avait prévenu que si le vote était négatif, ce projet ne serait plus présenté lors de la mandature actuelle. Dans un second temps, les élus communautaires ont approuvé l'arrêt du projet de PLU de la commune. M.CAPON rappelle qu'il a voté contre le projet et qu'il regrette que M.BONEF qui avait dit qu'il n'irait pas contre la volonté des élus de Monchy-Lagache n'ait pas tenu son engagement.

J.HAPPE déplore que l'on ait perdu de vue le but premier du PLU. En effet, les difficultés rencontrées lors du zonage des terres agricoles ont occulté le point essentiel des zones à urbaniser.

Etude RPC (Regroupement Pédagogique Concentré)

J.HAPPE souhaite que les élus se mobilisent sur le sujet et étudient l'évolution de la commune avec un RPC et sans RPC.

Les élus regrettent que le comité de pilotage prévu pour l'étude de l'organisation scolaire sur le pays Hamois et qui devait être composé du conseil général, G.LABILLE, et des présidents des différents SISCO, ne soit pas opérationnel.

M.LEPAGE, chargé de l'étude, a pris rendez-vous avec les représentants de la commune le mercredi 11 juillet. J.HAPPE rappelle la volonté de la commune d'acheter des terrains sur la zone à urbaniser prévue au PLU et insiste sur les possibilités d'extension du bâtiment scolaire côté maternelle.

Actu Monchy

M.CAPON souhaite qu'on lui soumette des articles pour compléter le prochain Actu Monchy essentiellement composé des comptes-rendus de conseils municipaux. P.GOURLIN rappelle qu'auparavant, « Notre Village » paraissait 2 fois par an, en janvier et en juillet.

Organisation des festivités de la fête nationale

Une réunion du Comité des fêtes aura lieu le lundi 9 juillet à 18h en mairie. Les présidents des associations qui participent habituellement à ces festivités seront conviés.

Pollution de l'Omignon

M.RIGAUX regrette avoir été prévenu très tard le jeudi 21 juin par un appel de la Préfecture qu'une pollution aux hydrocarbures de l'Omignon avait été constatée. Un barrage flottant a d'abord été installé par les sapeurs pompiers au pont de Devise. L'origine de la pollution a ensuite été localisée aux abords de la rue du Stade dans un contre fossé. Les riverains ont été contactés afin de trouver l'origine de la pollution. Sans succès. Le 29 juin, une société est intervenue pour pomper les eaux souillées. Cette semaine, une recherche par caméra a été entreprise, mais la complexité du réseau n'a pas permis d'aboutir. Depuis, les rejets d'hydrocarbures ont cessé.

Questions orales

- E.BOURSIN présente un projet d'achat de mobilier pour la salle de réunion du Conseil municipal. Le déménagement de la table actuelle n'est pas résolu. Elle pourrait être installée à l'étage du bâtiment mairie ou donnée à l'ADMR.

- La prochaine réunion d'organisation de la Fête du sport aura lieu le vendredi 6 juillet à 19h au Foyer rural.

- M.RIGAUX informe le Conseil municipal d'une demande de M.DECOMBLE qui souhaiterait avoir un emplacement parking devant chez lui, rue de la Râperie.

- E.BOURSIN informe le Conseil municipal que le calvaire de Douvieux a été mis en lieu sûr et qu'il sera rénové.

JF CARBONNAUX informe le Conseil municipal que les sapeurs-pompiers ont récemment vérifié l'accès aux pompes d'incendie. Un arbuste est à tailler rue des Charrons car il gêne l'accès à un hydrant. La citerne de Flez doit être signalée par une pancarte. Les sapeurs-pompiers n'ont pas su l'ouvrir.

Levée de séance à 23h10

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 30 Mai 2012 à 20heures

Présents : M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BRESOUS - M.CAPON - D.RIGOLIN (départ 22h15) – O.BLERIOT - JF CARBONNAUX - JF GOURDIN - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN - D.WILLEMANN

Absente avec pouvoir : C.CHASSAGNOUX (E.BOURSIN) **Absente :** M.BOUTILLIER **Secrétaire de Séance :** Y.BRESOUS

Un courrier demandant que soit reporté l'avis sur le PLU communal est distribué par JB GRU, délégué communal FDSEA, + Aux Conseillers avant le début de séance.

P.LEVERT apporte une correction au compte-rendu de la séance de conseil municipal du 04 avril 2012. Au point 7 des questions diverses, il fait lire « une croix a été volée sur la tombe de M. Robert RICHY » et non sur la tombe de sa mère.

Avis sur le PLU communal

Y.BRESOUS rappelle que le Conseil Municipal doit donner son avis sur le dossier de projet de PLU de la commune. Cet avis est consultatif et le projet d'arrêt du PLU sera voté en conseil communautaire. La commune étant située dans un rayon de 15km à vol d'oiseau de Saint-Quentin, elle entre dans le SCOT, schéma d'orientation territoriale, de cette ville et, à ce titre, ce dossier devra obtenir un avis favorable de la Commission des sites (délai de trois mois). Il sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées (services de l'Etat, conseils régional et général, chambres consulaires dont la chambre d'agriculture) pendant une durée de trois mois et sera également soumis à l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles. Puis, il sera soumis à enquête publique pendant une durée d'au moins un mois.

Les enquêtes publiques relatives à l'élaboration du PLU d'Athies et d'Esmery-Hallon débutent le 4 juin.

J.HAPPE rappelle que les services de l'Etat imposent des règles pour l'élaboration d'un PLU qu'il faut suivre.

JF CARBONNAUX estime que le monde agricole n'a pas été suffisamment informé. Y.BRESOUS rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu impliquant les agriculteurs : le 11 juin 2009, le 7 mars 2011, le 23 janvier 2012. JF CARBONNAUX explique l'inquiétude des agriculteurs sur l'importance des zones naturelles (N).

D.RIGOLIN rappelle que la CCPH a reproché au Conseil Municipal de Monchy-Lagache la création de la commission PLU mise en place pour répondre aux inquiétudes des habitants de la commune.

M.CAPON précise que dans un récent courrier, Marc BONEF, président de la CCPH, a souhaité que les élus de la commune fassent un point de synchronisation du PLU afin de savoir si la CCPH devait poursuivre cette démarche « compte tenu des contradictions relevées dans les réponses apportées aux habitants ».

M.CAPON estime qu'un PLU est nécessaire pour la commune, mais qu'il a été mal construit et devrait être « remis à 0 ». Il ajoute qu'il émettra un vote défavorable sur le projet de PLU.

P.VANDEROSIEREN estime que la commission a correctement effectué son travail qui a entraîné de nombreuses modifications.

J.HAPPE pense que l'identification des dents creuses a trop tardé. Il estime que les hameaux ont peut-être été trop ouverts à l'urbanisation.

Y.BRESOUS précise que des modifications mineures pourront être apportées au PLU par la suite.

Un vote à bulletin secret est demandé à l'unanimité.

M.RIGAUX et P.GOURLIN ne participent pas au vote car ils sont propriétaires de parcelles concernées par l'extension du périmètre ouvert à l'urbanisation.

Par 6 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

(En cas de partage des voix, celle du président n'est jamais prépondérante dans un scrutin secret (art. L2121-20 du CGCT).

Au cours d'une délibération ordinaire, une égalité de suffrages équivaut au rejet de la proposition.)

Décision du Conseil Municipal sur le projet de desserte en gaz

M.CAPON a distribué aux élus avant la réunion une note de synthèse sur le sujet.

P.LEVERT estime que M.CAPON ne devrait pas participer au vote en tant qu'« initiateur et porteur du projet ».

J.HAPPE souhaiterait savoir si, en cas de vote favorable, la commune aura encore son avis à donner sur le lieu d'implantation de la citerne,...

D.RIGOLIN estime que tous les habitants de Monchy-Lagache devront pouvoir être desservis.

P.VANDEROSIEREN souhaite la création d'une commission de suivi des travaux qui viennent d'être réalisés dans le Centre Bourg afin de les préserver si des tranchées devaient être réalisées.

Un vote à bulletin secret est demandé à l'unanimité.

Par 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le projet de desserte en gaz de la commune est adopté.

Compte-rendu de la commission des baux communaux du 23 mai

La commission des baux ruraux est composée de : M. RIGAUX, Y. BRESOUS, J.HAPPE, P.GOURLIN, JF CARBONNAUX et P.LEVERT.

J.HAPPE est le rapporteur de cette commission auprès du conseil municipal.

Lors de la réunion du 23 mai, les membres de la commission ont recensé les propriétés de la commune.

La prochaine réunion aura lieu le 20 juin avec pour ordre du jour : consultation des baux existants, étude des critères d'attribution des baux communaux.

J.HAPPE annonce que la commission a dû statuer sur le cas de la parcelle ZV2. Cette parcelle au lieu-dit Le Cimetière est louée à M. Grégory ISTE qui a annoncé par courrier la cessation de son activité agricole et son souhait de ne plus louer cette parcelle. M. Olivier GOURLIN a informé M. le Maire par courrier de son souhait de reprendre le bail de location signé le 14 janvier 2010 par M. Grégory ISTE, à échéance du 30 septembre 2012 (délibération du 28 décembre 2009). En raison de délais administratifs à respecter et suivant l'arrêt de la DDTM accordant à M. Olivier GOURLIN l'autorisation d'exploiter une surface supplémentaire dont fait partie la parcelle ZV2, la commission propose au Conseil Municipal de continuer le bail initialement signé entre la Commune et M. Grégory ISTE et de le modifier au nom de M. Olivier GOURLIN pour le temps restant à courir soit jusqu'au 30 septembre 2012.

P.GOURLIN ne prend pas part au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

J.HAPPE fait part ensuite de la demande effectuée par M. & Mme VILLAIN qui souhaitent implanter une clôture sur le terrain de la commune qui jouxte le leur. J.HAPPE demande à ce que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission des baux ruraux.

D.WILLEMANN insiste sur le fait que l'accès aux fosses septiques de l'atelier communal doit être maintenu.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 30 Mai 2012 à 20heures
(Suite)**

Distribution du courrier communal

Les tarifs proposés par La Poste pour la distribution du courrier de la mairie aux administrés de la commune sont peu intéressants :

70€ pour une distribution dans toute la commune d'un pli de moins de 5g

0,43€ / courrier mis sous enveloppe et adressé

La solution la plus économique pourrait être l'utilisation par les employés communaux d'un vélo. Trois heures et demie est la durée nécessaire pour une distribution à pied sur toute la commune.

Les membres du Conseil municipal proposent une distribution à pied par Jean-Paul VARRIER dans le centre bourg et en vélo dans les hameaux par Bruno. Ils réaffirment l'interdiction faite aux employés communaux d'utiliser leur véhicule personnel pour ces distributions. Suite à une allégation erronée de M.CAPON parlant de 5 jours francs à respecter pour l'envoi des convocations aux conseillers municipaux, il est rappelé que :

« Article L2121-11 du CGCT :

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. »

Projet de vidéosurveillance

Suite au récent vol qui a eu lieu au sein des bâtiments scolaires, J.HAPPE propose que la salle de classe de MA BRESOUS soit mise sous alarme.

M.CAPON avait proposé en janvier 2011 un devis pour un système de vidéosurveillance. Or, ce système à coût réduit n'est pas efficace. A Eppeville, un projet de vidéosurveillance d'environ 20000€ est à l'étude.

D.WILLEMAN estime qu'une caméra a un effet dissuasif.

P.LEVERT propose que les gendarmes viennent exposer aux élus les solutions possibles.

Fête communale

Le Conseil municipal décide d'allouer 660€ aux forains installés sur la fête locale afin d'offrir des tickets de manèges aux enfants domiciliés à Monchy-Lagache ou scolarisés au sein du regroupement scolaire Athies – Devise – Monchy-Lagache - Tertry.

Fête du Sport

La dernière réunion de travail aura lieu le 6 juillet à 19 heures au Foyer Rural. Les 6 commerçants de Monchy-Lagache ont acheté des encarts dans la plaquette qui sera distribuée sur tout le Pays hamois et alentours.

Questions orales

- JF GOURDIN rappelle que la commune a adhéré par le passé au Syndicat des Forestiers Privés de l'Aisne et propose de renouveler l'adhésion en 2012 pour un montant de 20€ (cotisation fixe) + 60,80€ (cotisation proportionnelle à la surface de peupleraies : 40ha). Le paiement de cette cotisation entraîne l'adhésion automatique en Responsabilité Civile. Les membres du Conseil Municipal acceptent le paiement de cette cotisation.

JF GOURDIN informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise CRETE interviendra cet été sur 2 parcelles de peupliers (devis d'un montant de 2200€). La taille des branches basses des peupliers de la parcelle plantée en 2008 pourrait être faite par les employés communaux.

La coupe des peupliers vendus en 2011 a commencé le jeudi 24 mai. JF GOURDIN regrette que la commune n'ait pas été prévenue. Le bois est évacué au fur et à mesure. La possibilité pour les particuliers de profiter de cette coupe pour ramasser du bois de chauffage sera annoncée par affichage en mairie. Déjà 2 personnes se sont manifestées. Le contrat de vente devra mentionner la remise en état des lieux après coupe.

- J.HAPPE signale le succès de la manifestation organisée le 17 mai « Réverie collective des promeneurs de l'Omnignon » (décentralisation du festival de contes dans le cadre de « Contes en Pays » financé par le Pays Santerre Haute Somme) qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Les membres du Conseil Municipal félicitent Dorine GULRICH pour le travail réalisé.

- Y.BRESOUS rappelle la proposition de M.CARDAIRE et de M.MARISSAL qui a été présentée lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes : projet artistique « Mémoire de nos villages » rassemblant des photographes amateurs. M.CARDAIRE et M.MARISSAL seront invités à présenter à nouveau leur projet lors du prochain conseil municipal.

- P.LEVERT rappelle sa proposition d'installer des éléments de blockhaus pour empêcher l'accès au terrain de l'Omnignon.

- E.BOURSIN demande s'il pourrait y avoir un lieu de stockage pour camions dans la commune. Ce lieu existerait déjà et aurait été défini lors d'une mandature précédente.

- M.CAPON demande s'il existe un texte officiel concernant les horaires d'utilisation des tondeuses à gazon.

La réglementation en vigueur dans la commune est celle décrite dans l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- P.LEVERT rapporte que des habitants se plaignent du survol de la commune par des parachutistes.

- M.RIGAUX signale un courrier de M. BOTHUYNE qui sollicite l'autorisation de stationner son camion de pizzas dans la commune à partir du 15 juillet. Les membres du Conseil Municipal lui proposent de s'installer sur le terrain de la Râperie.

Levée de séance à 23h10

Présents : M.RIGAUX - Y.BRESOUS - D.RIGOLIN (départ 21h15) – O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMAN

Absente avec pouvoir : E.BOURSIN (D.WILLEMAN)

Absents : M.CAPON - P.VANDEROSIEREN

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

Le compte-rendu de la séance précédente du 29 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

Budget 2012 et vote des taux d'imposition 2012

présentés par M. Bruno ANNE, trésorier municipal

B.ANNE explique que l'augmentation des bases d'imposition est due à la mise en service en 2011 de la chambre froide de l'entreprise BONDUELLE située sur le territoire de Monchy-Lagache.

La commune a reçu plus de produits fiscaux qu'avant la réforme de la taxe professionnelle. Elle redonne une partie de ce surplus (84894€) aux collectivités perdantes par l'intermédiaire du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **625290€**

avec reprise d'une partie de l'excédent fin 2011 de 6837€ (une somme de 78370€ étant affectée en section d'investissement)

côté dépenses : 218626€ de charges à caractère général - 112000€ de charges de personnel - 122200€ de charges de gestion, de cotisations-contributions & subventions - 6700€ de charges financières – 500€ de charges exceptionnelles – 84894€ d'atténuations de produits - 78370€ de virement vers la section d'investissement - 2000€ de dépenses imprévues

contributions : 87000€

SISCO MONCHY-TERTRY-DEVISE : 82500€ - SIVOS de la région de PERONNE : 1162€ (inscription au budget, pas de fiscalisation) – Syndicat de la rivière OMIGNON : 3100€ - divers : 238€

cotisations : 1500€

Association des Maires de la Somme : 210€ - Groupement paroissial : 750€ - S.P.A. ROUVROY : 231€ - C.A.U.E : 30€ - Groupement sylvicole : 20€ - divers : 259€

subventions : 8500€

côté recettes : 1000€ d'atténuation de charges – 4810€ de produits des services – 414815€ d'impôts & taxes – 124235€ de dotations & participations – 7500€ d'autres produits de gestion courante – 1397€ de produits financiers - soit 553757€ de recettes de l'année + 71533€ d'excédent reporté de l'exercice précédent

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **304701€**

- **côté dépenses** : 11800€ de remboursement de capital d'emprunts – 235181€ de travaux & acquisitions – 1500€ d'immobilisations incorporelles (FISAC) – 56220€ de déficit reporté
- **côté recettes** : 42000€ de FCTVA - 120701€ d'affectation de résultats – 63630€ de subventions - 78370€ d'autofinancement - virement de la section de fonctionnement

Intitulé des taxes	Taux 2011	Taux voté en 2012	Bases d'imposition 2012	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14.91%	14.91%	497800	74222
Taxe foncière (bâti)	9.13%	9.13%	816400	74537
Taxe foncière (non bâti)	23.42%	23.42%	89100	20867
CFE	13.77%	13.77%	897200	123544
				293170

Le budget 2012 et les taux d'imposition 2012 ont été votés à l'unanimité (13 voix).

Employés communaux

J.HAPPE explique que le volume de travail hebdomadaire de D.GULRICH a augmenté pour plusieurs raisons, générant un nombre d'heures supplémentaires conséquent. Aux traditionnels échanges de livres et animations hebdomadaires s'ajoutent de nombreuses autres activités :

- depuis l'arrivée d'une coordinatrice culturelle au Pays Santerre Haute Somme, Anaïs SAILLAU, de nombreuses animations ont lieu (les dernières : opération dis moi dix mots qui te racontent, raconte-tapis, décentralisation du festival du conte de Brouchy) qui engendrent des heures de réunion et de travail en commun avec les 5 autres bibliothèques du Pays Santerre Haute Somme

- la partie « Picardie en ligne » prend un nouvel essor avec l'arrivée d'une nouvelle personne au Pays Santerre Haute Somme (partenariat avec Pôle Emploi par exemple)

- 5 heures hebdomadaires sont consacrées aux élèves du RPI dans le cadre de l'acquisition du B2i (Brevet Informatique et Internet)

- la construction du pôle culturel du Pays Hamois nécessite un travail de partenariat avec la CCPH

M. le Maire demande donc que la durée hebdomadaire de travail de D.GULRICH soit revue et passe de 20h à 25h par semaine et que ses déplacements soient remboursés dès qu'ils sont précédés d'un ordre de mission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Des conseillers demandent si le Pays Santerre Haute Somme peut prendre en charge certains de ces frais.

Questions orales

1- Absence M.RIGAUX

M. le Maire annonce que, pour raisons de santé, il sera absent quelques temps. Pendant son absence et celle d'Elisabeth BOURSIN, première adjointe, c'est Y.BRESOUS, 2^{ème} adjoint qui le suppléera, D.RIGOLIN prenant en charge les employés.

2- Point sur les travaux

L'entreprise DEGAUCHY sera contactée au sujet la mauvaise qualité des enrobés autour de l'église.

D.RIGOLIN précise que le local des employés communaux est quasiment terminé. B.HERY et JP VARRIER vont maintenant devoir peindre les murs du local aménagé et faire une chape de béton dans l'autre espace.

Le compteur du garage Prestel devra être résilié fin juin.

Columbarium

M.RIGAUX précise qu'il a reçu un devis d'environ 4500€ pour 8 emplacements. D'autres devis vont être demandés.

4- Miroir de nos villages

M.RIGAUX annonce que M.CARDAI RE et M.MARISSAL présenteront leur projet photographique « Miroir de nos villages » lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui se tient le lendemain.

5- Problème d'évacuation chez M. et Mme OZIOL

La vidange de la fosse septique est à la charge du locataire.

6- Zones à urbaniser

J.HAPPE fait le compte-rendu de la réunion de la commission PLU du 21 mars dernier qui avait pour objet d'étudier le projet de zones à urbaniser. Six propriétaires sont concernés : 2 sont favorables à la vente de leurs terrains (1ha20 environ), 2 ont opposé un refus non catégorique, 2 n'ont pas encore été contactés. L'inscription au budget d'une somme de 100000€ pour l'achat de terrains ne présume en rien de l'engagement de la commune qui dépend toujours de l'implantation éventuelle d'un RPC. Une prochaine réunion devrait permettre d'identifier les dents creuses.

7- P.LEVERT rapporte le vol d'une croix sur la tombe de la mère de M.RICHY.

P.LEVERT souhaite préciser que la barque donnée par M. N'GUYEN était celle utilisée autrefois par les membres de la famille LEVERT, faucardeurs de la commune.

8- Assainissement non collectif

Après discussion, le Conseil municipal décide l'organisation d'une réunion publique afin d'informer la population sur le nouveau schéma d'assainissement.

9- Coupe des peupliers

JF GOURDIN annonce que les peupliers seront exploités en avril-mai.

10 – Elagage

Les arbres qui bordent le terrain de tennis seront élagués, de même que ceux rue du Jeu de Paume au lieu-dit Le Boeux

Levée de séance à 22h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 29 Février 2012 à 20heures

Présents : M.RIGAUD - E.BOURSIN - Y.BRESOUS – M.CAPON - D.RIGOLIN – O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMANN

Absent avec pouvoir : D.RIGOLIN (D.WILLEMANN à partir de 20h45)

Absent excusé : JF GOURLIN

Secrétaire de Séance : JF CARBONNAUX

Suite à une remarque de M.CAPON, une précision est apportée au compte-rendu du dernier conseil municipal : en contrepartie de la contribution versée par la commune au SIVOS de la région de Péronne, les transports scolaires sont gratuits pour les élèves qui fréquentent le lycée de Péronne depuis 2010.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	445350,00	602407,00	1047757,00
	Titres de recettes émis	233757,21	508126,90	741884,11
DEPENSES	Autoris. budgétaires totales	410800,00	602407,00	1013207,00
	Mandats émis	324527,38	428060,99	752588,37
Résultat année	Excédent		80065,91	
	Déficit	90770,17		10704,26
Restes à réaliser	Excédent			
	Déficit	64481,22		64481,22
Résultat reporté	Excédent	34549,95	112168,72	146718,67
	Déficit			
Résultat cumulé	Excédent		192234,63	71533,19
	Déficit	120701,44		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET FIN 2011					
	Résultat clôture 2010	Part affectée investissement	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Résultat clôture 2011
INVESTISSEMENT	34549,95		-90770,17	-64481,22	-120701,44
FONCTIONNEMENT	248501,47	136332,75	80065,91		192234,63
TOTAL	283051,42	136332,75	-10704,26	-64481,22	71533,19

Compte administratif 2011 et affectation des résultats

C.CHASSAGNOUX présente le compte administratif selon le détail ci-dessous :

En l'absence de M. le Maire et sous la présidence d'E.BOURSIN, le Compte Administratif 2011 est approuvé à l'unanimité (13 voix).

Affectation des résultats 2011

Les résultats 2011 sont affectés de la façon suivante :

L'excédent cumulé en fonctionnement est de 192234,63€.

Le déficit cumulé en investissement est de 56220,22€.

Le total cumulé des restes à réaliser est déficitaire de 64481,22€.

Le besoin de financement en investissement est donc de : 56220,22 + 64481,22 = 120701,44€.

La somme affectée à l'article 1068 en recettes d'investissement est de 120701,44€.

Le report en fonctionnement est de : 192234,63 – 120701,44 = 71533,19€.

L'affectation des résultats 2011 est approuvée à l'unanimité (14 voix).

Compte de gestion 2011

Le Compte de gestion 2011 est également approuvé par 14 voix pour.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 29 Février 2012 à 20heures
(Suite 2)**

Vote des subventions et contributions pour 2012

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 4500€ pour le CCAS de la commune.

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 3 voix contre une contribution de 230,40€ pour la SPA.

Les subventions 2012 aux associations telles que définies dans le tableau suivant sont adoptées à l'unanimité.

INTITULE	Pour mémoire montants votés en 2011	Montants votés en 2012
Familles Rurales	2000	1000 + 500(si CLSH)
Comité de Jumelage	1500	0
Gymnastique Volontaire	600	600
Tennis-Club	400	400
Les Aînés Ruraux	450	450
A.D.M.R.	650	650
Amicale des 2 Etangs	600	600
Section des ACPG -CATM	300	300
Coopérative scolaire	1000	1000
La Vie Libre	100	100
AS. Valentin HAUY	50	50
Alcool assistance	50	50
Comité des Fêtes	1500	1500
Association des Jeunes de Monchy-Lagache	800	800
Voyage scolaire ACPG	0	500
SOMME TOTALE	10000	8500

PLU

Une réunion a eu lieu le 24 janvier à Ham pour présenter le document final de chacun des 3 PLU en cours sur la CCPH : Esmerly-Hallon, Athies et Monchy-Lagache. P.GOURLIN et J.HAPPE représentaient la commune.

Au cours de cette réunion il a été précisé que, pour toute exploitation agricole pratiquant un élevage, s'il y a cessation d'activité, l'installation n'est plus classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette mesure devrait s'appliquer, pour notre commune, à la ferme Henry.

En bas de la rue de Vraignes est prévu un cône de visibilité dans lequel aucune construction ne sera permise.

Un schéma d'aménagement figurant dans le document n°3 « Orientations d'aménagement et de programmation » issu de l'étude du cabinet Ledez et Legendre est distribué à tous les conseillers afin qu'ils appréhendent mieux la zone à urbaniser et son phasage.

J.HAPPE rappelle que le développement de la zone à urbaniser est assujéti au projet de création d'un RPC sur le territoire de la CCPH et présente 3 pistes de travail :

- si un RPC est construit sur la commune, la zone en phase 1 sera dévolue à cette création avec une liaison avec la maternelle existante
- si un RPC est construit ailleurs sur le territoire, des compensations devraient aider la commune à se développer et il conviendra d'envisager la reconversion des locaux laissés vacants
- si aucun RPC n'est construit, il faudra développer la zone à urbaniser pour assurer des effectifs suffisants à notre RPI et éviter de nouvelles fermetures de classes

J.HAPPE propose la création d'une commission qui affinera le projet, prendra contact avec les propriétaires des parcelles de la zone à urbaniser, recensera les dents creuses dans la commune et répertoriera les chemins communaux. M.RIGAUX propose que la commission PLU prenne en charge ce travail.

Schéma d'assainissement de la commune

La procédure de modification du zonage d'assainissement de la commune doit se poursuivre avec la mise en place d'une enquête publique.

Trois choix s'offrent à la commune :

- engager cette enquête publique dès maintenant
- engager cette enquête en même temps que celle du PLU afin d'en minimiser le coût, soit pas avant le dernier trimestre 2012
- s'associer avec la commune d'Athies qui s'engage également dans une procédure de modification de son zonage d'assainissement.

Les élus choisissent d'engager le plus rapidement possible l'enquête publique afin que les habitants de la commune qui souhaitent effectuer des travaux d'assainissement puissent bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 29 Février 2012 à 20heures
(Suite 3)

Projet de création d'un RPC

M.RIGAUD fait part d'un courrier signé par le sous-préfet, G.LABILLE et M.BONAFANT annonçant que la commune d'Offoy s'était portée candidate pour porter l'étude de faisabilité d'un RPC. Il a été constaté que l'appel à candidature n'a pas été diffusé ouvertement à l'ensemble des communes ou collectivités concernées. Selon les termes du projet de délibération qui était proposé, la maîtrise d'ouvrage de l'étude devait être donnée par l'ensemble des membres participants à l'un d'entre eux. Aussi il est souhaitable que lors des prochaines étapes de ce projet, chaque commune ou collectivité desservie soit associée plus ouvertement aux prises de décision.

Par délibération en date du 11 janvier 2012, le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité

- d'approuver la réalisation d'une étude diagnostique sur l'organisation scolaire du territoire et sur la faisabilité technique et financière de la construction de groupes scolaires dédiés aux élèves relevant de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et l'engagement de la commune dans sa réalisation.

- d'approuver la participation financière de la commune, au prorata de la population desservie, sachant que les coûts sont à ce jour estimés et seront confirmés après consultation de cabinets spécialisés et conclusion du marché d'études et dans le cadre des crédits inscrits au budget communal 2012

- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette étude à l'une des collectivités desservies

Après avoir pris connaissance de la candidature de la commune d'Offoy pour porter cette étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter que la maîtrise d'ouvrage de la dite étude soit donnée à la commune d'Offoy qui assurera, à ce titre, l'ensemble du portage juridique et financier de la mission :

redaction du cahier des charges, appel à candidature, analyse des propositions reçues, attribution du marché, lancement des ordres de service et admission des études, paiement des acomptes et soldes du marché, appel à participation auprès des autres collectivités.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation d'une étude sur l'organisation scolaire des élèves relevant de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et la faisabilité technique et financière de construction de groupes scolaires.

M.RIGAUD a visité les RPC de Méharicourt et de Rosières le 10 février. Celui de Méharicourt accueille 180 élèves. Il a coûté 1 702 000€ TTC. Après déduction des subventions est resté à charge 472 641€.

Bilan et projets de la bibliothèque-médiathèque par J.HAPPE

J.HAPPE fait le bilan des activités de la bibliothèque-médiathèque depuis l'arrivée de D.GULRICH en septembre 2011.

La fréquentation de la bibliothèque est en nette hausse : 74 adultes en 2011 et 7 nouvelles adhésions depuis le début de l'année.

L'atelier bambins (lecture, écoute musicale, manipulation d'instruments de musique...) a déjà recueilli 21 inscriptions dont 1 enfant d'Athies et 3 de Quivières.

22 jeunes sont inscrits à l'atelier junior dont 4 originaires d'Athies.

Dorine intervient 2 fois par semaine à l'école avec les CE et les CM et accueille une fois par semaine les élèves de la classe de C.HENNEBERT.

Exposition sur la guerre 14/18, tournée d'un raconte-tapis ont accueilli de nombreux visiteurs. Seul regret pour Dorine : le peu de participation des assistantes maternelles.

Les projets de Dorine pour 2012 sont : une exposition « Dis-moi dix mots qui te racontent », un atelier d'initiation à la calligraphie, une lecture à voix haute, la formation d'un groupe de lecteurs adultes

et dans le cadre de la décentralisation du festival de Brouchy, une balade « rêverie collective des promeneurs de l'Omignon » qui aura lieu le 17 mai et qui sera conclue par un apéritif dînatoire. A cette occasion, Dorine souhaite recueillir auprès des habitants des anecdotes ayant trait à la commune de Monchy-Lagache. L'aide de tous est importante pour la réussite de ce projet.

Suite de la déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état d'abandon manifeste

Maître BIEBOW a indiqué à M.CAPON que M.PICHARD avait obtenu la dernière signature qui lui manquait pour acquérir l'immeuble de Mlle THOMAS.

De son côté, la commune a repris la procédure par l'insertion dans 2 journaux du PV provisoire d'abandon manifeste. Six mois doivent s'écouler avant d'émettre le PV définitif. Si M.PICHARD achetait le bien situé 1 rue de Devise, la commune pourrait demander le rachat ou l'expropriation d'un morceau de terrain afin de pouvoir aménager le carrefour.

Projet de la desserte en gaz

Une réunion a eu lieu le 23 février avec M.JOUGLET de la SICAE qui a rappelé les étapes du projet :

appel d'offres de la FDE, la SICAE est retenue pour déployer le gaz dans les communes qui adhéraient au SIER d'Hattencourt-Roisel, courrier envoyé aux mairies et réunions publiques d'information

Au hameau de Flez, avec 10 logements, le seuil de rentabilité est atteint. Dans le centre bourg, les demandes se concentrent rue d'en Bas et Grande Rue. Il y a peu de demandes à Montécourt et Méreaucourt.

Une implantation potentielle de la cuve pourrait être sur le terrain de la Râperie : 100m² sont nécessaires. Pour certains abonnés très distants de la cuve, il y a possibilité d'installer des cuves individuelles pendant un certain temps au même tarif. Il n'y aura pas de déploiement individuel s'il n'y a pas de déploiement collectif. Le raccordement est gratuit pendant la durée des travaux, payant ensuite (1000€). Les usagers ont un an pour se raccorder. Ils devront supporter le coût de la tranchée de raccordement et pour certains celui du changement de chaudière.

M.JOUGLET laisse à la commune 2 à 3 mois de réflexion pour décider si elle souhaite ou non son raccordement.

Pour des raisons de sécurité, les canalisations doivent passer sous les trottoirs et l'ouverture de tranchées de 30cm est la pierre d'achoppement car les travaux du centre bourg viennent à peine d'être terminés.

Ce projet ayant fait l'objet d'un débat polémique, M.RIGAUD décide de mettre à profit le délai qui nous est imparti pour approfondir la réflexion et de renvoyer toute prise de décision à une prochaine réunion.

Fleurissement

La barque donnée à la commune par M.N'GUYEN sera installée près de l'église. L'achat de nouvelles jardinières pour la devanture de la mairie et de pots à installer devant l'église et au cimetière est à prendre en compte dans le budget 2012.

Questions orales

D.WILLEMAN, correspondant défense pour la commune, souhaite savoir si la commune est dotée d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et dans la négative, propose de réfléchir à sa mise en place.

D.WILLEMAN qui représente la commune au sein de la commission « environnement et ordures ménagères » de la CCPH informe le CM qu'il expérimente un lombricomposteur.

3. O.BLERIOT souhaite faire part du regret des membres de l'AJML dont il est président de ne voir que rarement des élus participer aux manifestations qu'ils organisent.

4. Une réunion de la commission des fêtes aura lieu le 5 avril à 18h. D'ores et déjà, C.CHASSAGNOUX se propose de prendre en charge l'organisation de l'arbre de Noël qui aura lieu le samedi 15 décembre. Le budget prévu est d'environ 700€ pour une représentation d'une heure et demie.

Levée de séance à 23h55

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 11 Janvier 2012 à 20 heures

Présents : M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BRESOUS – M.CAPON - D.RIGOLIN – O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMANN

Absents excusés : JF GOURDIN - P.VANDEROSIEREN **Secrétaires de Séance :** C.CHASSAGNOUX – Y.BRESOUS

Le compte-rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2011 est approuvé par 10 voix pour, 1 voix contre (M.CAPON) et 2 abstentions (élus absents lors du précédent conseil municipal).

J.HAPPE revient sur le sujet du pouvoir annexé à la convocation d'un élu. Il demande que soit établi un document qui rappelle les règles et clarifie les conditions de remise de ce pouvoir.

J.HAPPE souhaite que les conseils municipaux se déroulent dans un climat serein permettant un libre échange et un débat clair afin de créer une dynamique et donc une unité au sein du conseil municipal.

M.RIGAUX fait la lecture d'un courrier de P.HANNECART, secrétaire de mairie, qui souhaite être exemptée de la rédaction des comptes-rendus des conseils municipaux suite aux nombreuses controverses et aux diverses polémiques que les précédents rapports ont engendrées.

M.RIGAUX précise que C.CHASSAGNOUX et Y.BRESOUS seront secrétaires de séance.

Versement de la contribution communale au SIVOS de la région de Péronne

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquitter la contribution de l'année 2012 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 1161,46€ par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements).

Contrats d'assurances des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2013

Régime du contrat : capitalisation

Participation de la commune à la réalisation d'une étude sur l'organisation scolaire sur le territoire

Une réunion a eu lieu le 14/12/2011 en sous-préfecture en présence du sous-préfet, M. BASSAGET, de Mme BREHANT (directrice de la CCPH), de Mme MAIRE, inspectrice adjointe de l'inspecteur d'académie, des maires des 13 communes concernés et des maires de Brie, Licourt et Hombleux. M. BONEF était absent.

J.HAPPE fait le compte-rendu de cette réunion.

Le sous-préfet a rappelé la volonté de mettre en place une étude pour la création d'un RPC. Il a souligné l'absence de compétence « Ecole » pour la Com de Com de Ham et a souhaité un élargissement du projet aux SISCO voisins qui pourrait éventuellement conduire à la création de 2 RPC, avec un aboutissement en 2015.

G.LABILLE est intervenu pour assurer du soutien de la Com de Com pour accompagner l'étude en apportant une aide administrative et financière sous forme d'un fonds de financement (à hauteur de 50%). Il a insisté sur la nécessité de prendre une décision ferme et d'avoir une structure porteuse pour le projet. Il a souhaité également l'implication d'autres Com de Com qui pourraient être intéressées par cette étude.

J.HAPPE fait remarquer un manque de détermination : de nombreuses réunions et pas de comité de pilotage constitué. Il regrette que ne soient pas associées des communes urbaines comme Ham ou Eppeville.

Il rappelle que la commune souhaite la mise en place d'un tel projet depuis longtemps et qu'un RPC ne peut que favoriser l'enseignement grâce à la mutualisation des moyens.

M.CAPON informe que la commune de Monchy-Lagache est la première à délibérer sur sa participation à la réalisation de l'étude envisagée. La CCPH devrait le faire plus tard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation d'une telle étude et l'engagement de la commune dans sa réalisation,

- d'approuver la participation financière de la commune, au prorata de la population desservie, sachant que les coûts sont à ce jour estimés et seront confirmés après consultation de cabinets spécialisés et conclusion du marché d'études et dans le cadre des crédits inscrits au budget communal 2012.

- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de la dite étude à l'une des collectivités desservies

Adhésion de la commune d'Athies au SISCO

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune d'Athies au SISCO Monchy-Lagache Tertry Devise et les nouveaux statuts du syndicat scolaire.

M.CAPON demande s'il est prévu des élections pour choisir un nouveau bureau. J.HAPPE répond que ce sujet n'a pas été abordé en réunion.

PLU

Y.BRESOUS revient justement d'une réunion de la commission « urbanisme » de la CCPH au cours de laquelle les PLU d'Athies, d'Esmerly-Hallon et de Monchy-Lagache ont été présentés.

Si, depuis notre dernière réunion de travail avec le cabinet Ledez & Legendre et la DDTM le 26 octobre 2011, quelques modifications ont été enregistrées, nous pouvons considérer désormais que les documents sont arrêtés et que nous entrons dans la phase de consultation obligatoire des instances communale, communautaire, supra-communales et supra-communautaires :

Situé dans un rayon de 15km à vol d'oiseau de Saint-Quentin, notre village entre dans le SCOT (schéma d'orientation territorial) de cette ville. A ce titre, notre document d'urbanisme devra tout d'abord obtenir un avis favorable de la Commission des sites (délai de 3 mois).

L'avis du Conseil Municipal sera alors demandé suite à quoi l'arrêt du projet de PLU sera voté par le Conseil Communautaire.

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) sera consultée pour avis (délai de 3 mois).

Ensuite, chaque dossier sera transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) (c'est-à-dire les chambres consulaires, la région, le département, ...) pour une durée de 3 mois.

S'ensuivront les enquêtes publiques conjointes relatives au PLU et au nouveau périmètre de protection modifié autour de l'église.

Un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif et indépendant prendra en compte les remarques de chacun lors des permanences en mairie et sur les registres d'enquête publique (1 mois) puis rédigera son rapport (1 mois).

Un temps sera réservé à la prise en compte de ses conclusions dans les documents définitifs, avant que le PLU puisse enfin être approuvé en Conseil Communautaire.

Raisonnablement, pour Monchy-Lagache, cette procédure devrait prendre fin au cours du 1^{er} trimestre 2013.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 11 janvier 2012 à 20h00
(Suite)

Demande de travaux

M.HERY souhaiterait creuser une tranchée qui traverserait la route devant son habitation afin que France Telecom puisse installer une gaine pour son branchement téléphonique. Ces travaux sont estimés à 2000€.

M.RIGAUX demande l'autorisation d'installer une ligne aérienne, solution plus simple.

M.CAPON rappelle que dans une délibération antérieure, le conseil municipal a interdit toute alimentation en aérien.

Une dérogation sera établie pour autoriser M.HERY à demander un raccordement en aérien.

Adoption du projet d'éclairage public du parking de la salle des fêtes et du monument de la Grand'Place

D.RIGOLIN présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 4 points lumineux : parking de la salle des fêtes et éclairage du monument de la Grand'Place.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme estimé à 9130,70€ TTC

- de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux,

- d'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et de solliciter le fonds de concours de la FDE 80 d'un montant de 1484,63€.

D.RIGOLIN rappelle les nouvelles modalités de la PACTE 2012-2014 qui ont été présentées à l'ensemble des maires lors d'une réunion le 12 décembre dernier.

Le dispositif IDEAL est désormais pluriannuel et élargi aux communes de moins de 15000 habitants, avec un taux d'intervention unique porté à 20%. La commune de Monchy Lagache, comptant 720 habitants, peut bénéficier d'une aide de 12000€ sur un montant HT d'opération de 60000€ sur 3 ans. La commune peut déposer jusqu'à 3 programmes d'investissement sur les 3 ans, chacun devant atteindre un coût minimum de 10 000€.

Renouvellement du contrat d'entretien d'éclairage public

D.RIGOLIN présente une convention relative à l'entretien des installations d'éclairage public de la commune liant celle-ci à la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité (SICAE) de la Somme et du Cambrais et qui s'appliquerait à compter du 01/03/2012 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 01/03/2015.

M.CAPON demande si ce contrat est plus intéressant que celui précédemment mis en place.

P.GOURLIN demande le coût de ce contrat ces 2 dernières années. En 2010 : 5784,79€ En 2011 : 5446,45€

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'accepter de signer cette convention.

Déclaration du bien situé 1 rue de Devisé en état d'abandon manifeste

D.RIGOLIN rappelle que la procédure a débuté en 2009. M. le Maire a signé le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste le 28 septembre 2009. Ce procès-verbal a été notifié aux héritiers. M.PICHARD, intéressé par l'achat de cette maison, est intervenu pour un début de sécurisation du site resté sans suites

M. le Maire a signé le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste le 9 janvier 2012. A ce jour, Maître BIEBOW n'a établi aucun acte notarié concernant la vente de l'immeuble. D. RIGOLIN explique qu'une expropriation de cette parcelle au bénéfice de la commune permettrait :

- la sécurisation du carrefour emprunté quotidiennement par les cars scolaires sur lequel il est situé

- la démolition des dépendances qui menacent de s'écrouler et présentent un danger pour les passants

- la réhabilitation de la maison d'habitation en logement à caractère social ou sa transformation en un local permettant le maintien d'un service à la personne dans la commune

- l'aménagement de deux places de parking

Par 12 voix pour (P.LEVERT ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal décide

- qu'il y a lieu de déclarer la maison avec dépendances située 1 rue de Devisé à Monchy-Lagache cadastrée section C n°140 pour une contenance de 7a 95ca en état d'abandon manifeste

- que la maison d'habitation abandonnée pourra être transformée en logement à caractère social ou en local permettant le maintien d'un service à la personne dans la commune

- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit bien dans les conditions prévues à l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

Questions orales

1. P.LEVERT rappelle qu'il devient urgent d'installer les panneaux de signalisation du nouveau parking (sens unique et sens obligatoire).

2. D.RIGOLIN informe qu'il a fait une demande de devis pour des ralentisseurs de type « coussin berlinois » à installer devant la mairie. Une autorisation est à demander auprès de M.DERICK de l'Agence routière.

3. M.CAPON rappelle les règles de non-participation aux votes pour des délibérations concernant des élus à titre personnel.

D'après l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. »

4. M.CAPON rappelle la durée des baux communaux. Chaque bail est actuellement attribué par la commune pour une durée de 3 ans. La durée minimale ne peut être inférieure à 9 ans, hormis pour les très petites parcelles.

M.CAPON fait remarquer que chaque bail est établi avec une clause annuelle d'indexation qui n'a pas toujours été appliquée à terme.

Une commission composée de 5 membres est créée afin d'apporter de la clarté à la gestion des baux communaux : M.RIGAUX, JF CARBONNAUX, P.GOURLIN, J.HAPPE, P.HANNECART.

5. En réponse aux questions de M.CAPON, M.RIGAUX répond :

que le projet de voie de circulation entre la rue des Bovines et la rue du Cimetière est maintenu, qu'un projet global de construction est à définir ensuite qui déterminera les divisions parcellaires de ce terrain et la vente des 2 ou 3 parcelles constructibles

D.RIGOLIN fait remarquer que la commune a besoin de terrains à bâtir qui permettraient l'installation de nouvelles familles et de ce fait, amèneraient de nouveaux élèves pour le RPI.

6. M.CAPON rappelle que la commune est prête à financer le rattachement des abonnés de Méreaucourt /Montécourt au sous-répartiteur du centre du village, connecté au NRAZO et d'apporter ainsi aux foyers concernés le haut débit. Il s'est rapproché de France Telecom pour l'établissement d'un devis pour apporter la meilleure solution possible. Une décision sera prise d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

7. M.CAPON propose l'embauche éventuelle d'un CDD dans le cadre du service civique afin d'apporter une aide auprès des personnes âgées de la commune. C.CHASSAGNOUX rappelle que le CCAS de la commune n'est pas habilité à mettre en place des prestations auprès des personnes âgées. Le CCAS a délégué cette gestion à l'association ADMR par la signature d'une convention. De plus, il est obligatoire d'avoir un agrément qualité délivré par la DIRECCT pour intervenir auprès des personnes fragilisées et un agrément simple pour le bricolage.

8. M.CAPON informe le Conseil Municipal que les impôts fonciers sur le non-bâti de Mlle Gabrielle THOMAS n'ont jamais été payés depuis son décès intervenu il y a 12 ans. Il a interpellé Maître BIEBOW à ce sujet qui s'est engagé à régulariser la situation rapidement.

9. M.CAPON informe le Conseil Municipal qu'un réseau gaz est mis en place dans la commune de Roisel par la SICAE. Il invite les sceptiques à se rendre sur place pour se faire une idée.

Levée de séance à 23h05

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 25 Nov. 2011 à 20heures

Présents : M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BREOUS – M.CAPON - D.RIGOLIN (départ à 21h15) - JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN (départ à 20h45) – P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN

Absents avec pouvoir : O.BLERIOT (M.CAPON) - M.BOUTILLIER (C.CHASSAGNOUX)

Secrétaire de Séance : P.GOURLIN

M.CAPON explique son départ avant le début de la précédente réunion de Conseil Municipal par son agacement face aux retards de certains élus. Il propose que les conseils municipaux aient lieu à des dates fixes. Lors des questions orales, les membres du Conseil Municipal décident que les conseils municipaux n'auront plus lieu le vendredi.

Point sur le projet de desserte en gaz

M.CAPON distribue un document aux membres du Conseil Municipal dans lequel il dénonce l'accusation portée contre lui par M. le Maire lors d'une réunion d'adjoints. Il explique pourquoi il a pris en charge le projet de desserte en gaz de la commune et se défend d'un éventuel conflit d'intérêt au profit de la société Péronne-Chauffage dirigée par un de ses proches. Il explique que les chaudières à gaz sont moins chères à l'achat et nécessitent moins d'entretien. Son souhait est que les Monchysois puissent disposer de l'opportunité d'une source d'énergie complémentaire même si cela doit nécessiter d'ouvrir des tranchées sur les trottoirs refaits récemment et qui, selon lui, devraient dans tous les cas être refaits à l'identique par la SICAE. P.LEVERT conteste cette dernière affirmation qui n'aurait pas été confirmée lors de la réunion publique du 11 octobre.

J.HAPPE souhaite connaître le pourcentage d'habitants de la commune intéressés par ce projet. M.CAPON précise qu'une cinquantaine de candidats sont intéressés sur 320 foyers et que la situation est évolutive dans le temps.

Les cuves seraient installées sur des terrains de 100m² loués par convention à des particuliers ou implantées sur des terrains communaux.

La SICAE a l'exclusivité du déploiement du gaz sur 68 communes du département dont Monchy-Lagache.

Suites à donner à la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble sis 1 rue de Devise

M. le Maire explique que son courrier à Maître BIEBOW est resté sans réponse et qu'il envisage donc de poursuivre la procédure d'abandon manifeste engagée.

D.RIGOLIN explique que si cette parcelle revenait à la commune, celle-ci pourrait agrandir le carrefour actuel et y installer un rond-point afin de le sécuriser.

M. le Maire propose que, si la procédure engagée aboutit, les élus exposent leurs différents projets d'aménagement lors d'un prochain Conseil Municipal.

P.VANDEROSIEREN propose de revendre le terrain une fois son acquisition par la commune. Il semble que cette transaction ne soit pas possible.

Suites à donner à la plainte de M.ISTE concernant les nuisances sonores

M. le Maire lit la réponse à son dernier courrier envoyée par M.ISTE. Il concède que la commune a tardé à répondre. Plusieurs conseillers estiment que c'est à M.ISTE d'apporter la preuve des nuisances sonores qu'il dit subir. Mais le ralentissement des voitures dans le Centre Bourg à proximité de l'école, de la mairie et de l'APC, est un problème qu'il faut résoudre.

P.LEVERT rappelle que les pavés avaient été posés dans le but de ralentir les véhicules. D.RIGOLIN propose des bandes de roulement. JF GOURDIN pense qu'il faut installer de gros ralentisseurs comme ceux mis en place devant le collège de Ham. L'installation de ces ralentisseurs peut être une solution pour limiter la vitesse. Elle est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Mais plusieurs conseillers s'interrogent : « résoudra-t-elle le problème des nuisances sonores évoquées par M.ISTE ? ».

M. le Maire rencontrera à nouveau M.DERICK de l'Agence Routière pour étudier les possibilités techniques d'installation de ralentisseurs.

Convention de partenariat entre la CCPH et la commune concernant les aides à l'investissement des entreprises pour la rénovation des vitrines et la modernisation de leur outil de travail et attribution de la part communale au dossier FISAC présenté par M.PICART

Le premier comité d'attribution FISAC s'est réuni le 5 octobre en Communauté de Communes et a étudié les dossiers de 5 demandeurs du Pays Hamois. Parmi eux, le dossier de M.PICART a reçu un avis favorable.

Afin de poursuivre les démarches dans ce dossier, il convient d'établir une convention de partenariat entre la CCPH et la commune définissant les règles de coopération technique et financière entre la Communauté de Communes, porteur de l'opération collective de modernisation du commerce en milieu rural, et la commune, pour apporter l'aide à l'investissement aux entreprises artisanales, commerciales ou de services éligibles, identifiée dans le cadre du programme FISAC du Pays Hamois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir cette convention de partenariat avec la CCPH et de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la signature de celle-ci.

Conformément à la délibération prise le 7 avril 2011, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention d'attribuer à M.PICART une subvention de 429,60€ correspondant à 10% du montant total HT de l'investissement prévu pour ses travaux.

Afin de pouvoir procéder à l'opération comptable d'attribution de la part communale au titre du FISAC, il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits de 1500€ du chapitre 65 article 65738 (subventions de fonctionnement) de la section de fonctionnement au chapitre 20 article 2042 (subventions d'équipement aux personnes de droit privé) de la section d'investissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision budgétaire modificative.

Présentation du rapport annuel 2010 de la SAUR

JF CARBONNAUX, Président du SIAEP de Monchy-Lagache Tertry, présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010.

Quelques chiffres : 926 habitants desservis
413 abonnés

44328m³ prélevés (-10% par rapport à 2009)
39277m³ consommés (+1,70% par rapport à 2009)
augmentation du rendement du réseau 90,8% en 2010 (80,3% en 2009)

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Le prix théorique du m³ pour un usager de la commune consommant 120 m³ est de 1,88€/m³. La moyenne départementale est de 3,50€/m³.

Sur ce montant, 48% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 27% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 25%.

Le SIAEP devra augmenter le prix de l'abonnement afin de constituer des ressources financières pour maintenir en état le réseau. Certaines canalisation sont en mauvais état et le génie civil extérieur du château d'eau présente de nombreux signes de vieillissement.

Une visite récente des ouvrages (réservoir et château d'eau) a mis en évidence le bon état général du captage et le bon entretien effectué par la SAUR. Toutefois un courrier a été adressé à la SAUR précisant certaines observations notamment le fait que le calcaire décollé lors du dernier nettoyage de la cuve avait été stocké sur le dôme.

Enfin, JF CARBONNAUX indique que le SIAEP de Monchy-Lagache Tertry n'a donné aucune suite à la proposition de fusion avec les SIAEP de Croix Moligneaux et de la région d'Athies faite par le Préfet dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme.

Point sur le schéma d'assainissement proposé par la société AXECO

Par délibération en date du 7 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du schéma directeur d'assainissement de la commune et d'inscrire la commune en zonage d'assainissement non collectif. La société AXECO s'est vu confier la réalisation de ce schéma d'assainissement. Elle a adressé récemment à M. le Maire un exemplaire provisoire du dossier de zonage d'assainissement.

Après vérification, il apparaît que les périmètres de protection rapproché et éloigné autour du captage sont bien ceux définis en 1994 par un hydrogéologue agréé.

Le dossier est donc considéré comme validé et la procédure d'enquête publique sera lancée par le SAPH (Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois).

Décisions budgétaires modificatives

Afin de pouvoir procéder au remboursement d'emprunts, il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits de 150€ du chapitre 011 de la section de fonctionnement au chapitre 16 de la section d'investissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision budgétaire modificative.

Afin de pouvoir retracer les écritures liées aux opérations de régularisation des avances de fiscalité locale en émettant un mandat d'un montant de 84894€ au compte 739116 (Reversement sur F.N.G.I.R.) du chapitre 014 (Atténuations de produits) pour constater le prélèvement au bénéfice du FNGIR et un titre du même montant au compte 7311 (Contributions directes) du chapitre 73 (Impôts et taxes) correspondant aux ressources supplémentaires liées à la réforme de la Taxe Professionnelle, il y a lieu d'abonder les crédits nécessaires (+15556€) sur ces comptes. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision budgétaire modificative.

Questions orales

D.WILLEMAN fait le bilan de la bourse aux jouets, livres et vêtements d'enfants qui a eu lieu le samedi précédent. Si le nombre d'exposants a augmenté par rapport à l'année dernière, celui des visiteurs est resté en deçà des espérances, peut-être en raison de la répétition de ce genre de manifestations. Proposer cette bourse le dimanche, installer des panneaux d'information sur les grands axes, mieux indiquer la direction du Foyer rural, faire de la publicité sur les radios locales pourraient être des points d'amélioration.

E.BOURSIN rappelle que le concert de Noël aura lieu le samedi 17 décembre à 19h. D.WILLEMAN et P.GOURLIN ont proposé leur aide.

M. le Maire informe les conseillers d'un avenant au contrat d'assurance de la commune qui permet aux bénévoles prêtant leur concours à la commune d'être assurés.

Alors que l'hiver arrive, E.BOURSIN rappelle que le déblaiement des trottoirs est à la charge des riverains et elle préconise l'entraide dans le cas de conditions climatiques difficiles.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ancienne poste a été évaluée à 125000€ par les Domaines.

P.VANDEROSIEREN se félicite d'avoir lu dans la presse que la commune de Monchy-Lagache avait le taux d'imposition concernant la taxe d'habitation le plus faible sur la Communauté de Communes.

Y.BRESOUS demande si l'installation d'un columbarium au cimetière est à l'ordre du jour. Il souhaite savoir si des procédures de reprise des tombes en état d'abandon seront prochainement engagées.

C.CHASSAGNOUX rappelle à M. le Maire que le chauffage électrique du local de l'ADMR ne fonctionne plus.

JF CARBONNAUX signale que la route entre Flez et Douvieux regravillonnée récemment est à nouveau dégradée. Plusieurs conseillers réitérent leur souhait de voir la compétence voirie actuellement confiée à la CCPH reprise par les communes.

M.CAPON informe les conseillers de la parution de l'Actu Monchy n°12.

Il souligne l'installation de 5 nouveaux portables dans la bibliothèque-médiathèque subventionnés à 40% par le Conseil Régional.

J.HAPPE résume la dernière réunion de SISCO qui a eu lieu en présence de G. LABILLE. Plusieurs communautés de communes sont désormais intéressées par le projet de création d'un RPC qui prend ainsi de la hauteur. Cette extension de périmètre génère peut-être aussi une certaine lenteur.

J.HAPPE rappelle que le RPI créé à la rentrée, sans la concertation des communes, pourrait être contraint à une nouvelle fermeture de classe. Compte tenu des naissances de 2009, cette fermeture ne devrait pas avoir lieu à la prochaine rentrée 2012.

Il insiste sur le fait que la création d'un RPC est indispensable pour l'avenir de nos enfants.

Levée de séance à 22h30

Présents : M.RIGAUX – M.BOUTILLIER - Y.BRESOUS – JF GOURDIN – P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN

Absents avec pouvoir : E.BOURSIN (M.RIGAUX) – D.RIGOLIN (P.GOURLIN) – JF CARBONNAUX (P.LEVERT) – C.CHASSAGNOUX (M.BOUTILLIER)

Absents excusés : O.BLERIOT – D.WILLEMAN

Absent : M.CAPON

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

M.CAPON est présent à 18h00, mais quitte la salle à 18h10. Y.BRESOUS et JF GOURDIN, retardés par leurs obligations professionnelles, arrivent à 18h15. A l'ouverture de séance, à 18h18, le quorum est donc atteint.

Précision sur la délibération prise lors du précédent Conseil Municipal concernant le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

Suite à plusieurs interrogations, M. le Maire précise la teneur de la délibération concernant le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs prise lors du précédent Conseil Municipal. Les jeunes agriculteurs installés en 2011 bénéficieront, à partir de 2012 et pendant 3 ans, d'un dégrèvement de 50% sur la taxe foncière sur le non bâti, les 50% restant étant pris en charge par l'Etat durant les 5 premières années d'installation. Cette décision demeure valable tant qu'aucune autre décision ne la modifie.

Point sur la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble sis 1 rue de Devise

M. le Maire lit le courrier concernant la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de l'immeuble sis 1 rue de Devise qu'il a adressé à Maître BIEBOW en charge du traitement de la succession de Melle THOMAS. Il y manifeste son impatience après deux années alors que la vente de cette propriété n'est toujours pas effective et que les opérations décrites et notifiées aux héritiers dans l'arrêté d'abandon provisoire n'ont pas été exécutées. M. le Maire précise également que s'il n'obtient pas de réponse à son courrier dans un délai de deux mois, il poursuivra la procédure d'abandon manifeste engagée.

M. le Maire a contacté M.PICHARD qui s'est porté acquéreur de cette propriété et avait, il y a plusieurs mois, entrepris un début de mise en sécurité du site. Suite à son appel téléphonique, M.PICHARD est intervenu récemment pour nettoyer le terrain.

Point sur la plainte de M.ISTE concernant les nuisances sonores

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'entrevue qu'il a eue avec M.DERRICK, Chef de l'Agence Routière Est, il a sollicité un Centre d'études techniques de l'Equipement pour l'établissement d'un devis de mesure acoustique des nuisances sonores dont serait victime M.ISTE. Un courrier a été adressé à M.ISTE pour l'en informer.

La mise en place de coussins ralentisseurs de part et d'autre de la zone concernée et une limitation de vitesse à 30km/h sont évoquées.

Lors d'une prochaine séance, le Conseil Municipal prendra une décision au vu du coût du devis de mesure acoustique et de celui des différentes solutions envisagées.

Proposition de transfert de la compétence SPANC du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois (SAPH) à la Communauté de Communes du Pays Hamois (CCPH)

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'article III F du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Somme qui propose une prise de compétence par la CCPH du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) actuellement détenue par le SAPH.

Monsieur le Maire précise que le SAPH a été créé en 2005 pour la compétence « assainissement collectif » et a étendu ses statuts le 10 avril 2006 avec la compétence « assainissement non collectif ». Il rappelle que ce syndicat s'est créé suite aux souhaits de la Communauté de Communes et de ses communes membres de se dessaisir de la compétence « assainissement » compte tenu du périmètre distinct de celui de la Communauté de communes (agglomération d'assainissement).

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la prise de compétence « assainissement non collectif » (SPANC) par la CCPH compte tenu de l'existence d'un Syndicat Intercommunal dédié aux questions d'assainissement qu'il soit collectif ou non, sur le territoire.

Approbation d'une convention de partenariat entre la CCPH et la commune pour le suivi et l'entretien des itinéraires de randonnées du pays hamois

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir les conditions de coopération et de partenariat entre la CCPH et la commune pour une gestion efficace des itinéraires de randonnée mis en place par le Conseil Général de la Somme sur le Pays Hamois au titre des « Itinéraires des chemins de randonnée de la Somme », le chemin de randonnée d'intérêt départemental « La Vallée de l'eau mignonne » en faisant partie intégrante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir une convention avec la CCPH précisant les engagements de la Commune et de la Communauté de Communes visant au bon état général de ces chemins de randonnée et de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la signature de celle-ci.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – 30 Sept. 2011 à 18 heures
Suite

Travaux 2011 : travaux achevés, en cours ou à réaliser et leur financement

M. le Maire donne un état des investissements 2011.

Travaux Centre Bourg :

192567,99 Mandaté au 30/09/2011
42228,02 Aménagement parking : 58560,14 (tenant compte du dernier avenant) - 16332,12 (déjà mandaté)
5453,76 Bons de commande EGIS (mission de maîtrise d'œuvre pour aménagement parking)
10045,08 Bon de commande EIFFAGE (enrobés + dalle de répartition + marquages)

Total final 250294,85

Travaux voirie :

14088,88 Chemin du ball-trap et chemin de l'Etang

Afin de pouvoir procéder à la régularisation des opérations comptables en cours ou à venir, il y a lieu d'effectuer certains transferts de crédits :

Travaux de voirie : 15 000,00€
du chapitre 23 de la section d'investissement article 238 (travaux voirie CCPH) au chapitre 21 de la section d'investissement article 2151 (réseaux de voirie)
Achat de 5 portables pour la bibliothèque-médiathèque : 3 200,00€
du chapitre 23 de la section d'investissement article 238 (travaux voirie CCPH)
au chapitre 21 de la section d'investissement article 21783 (matériel informatique)
Changement des portes des locaux du terrain de football : 3 100,00€
du chapitre 011 de la section de fonctionnement article 61522 (entretien de bâtiments)
au chapitre 21 de la section d'investissement article 21318 (autres bâtiments publics)

Le détail des dépenses des chapitres 21 et 23 de la section d'investissement devient le suivant :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés	
2111 Terrains nus	37500,00	37271,25	228,75	Achat parcelle ZT n°23
21312 Bâtiments scolaires	0,00	4972,57	-4972,57	Remplacement chaudière fioul école maternelle
21318 Autres bâtiments publics	15310,94	10002,15	5308,79	Portes toilettes publiques et locaux terrains de foot
2151 Réseaux de voirie	15000,00	14088,88	911,12	Chemin du ball-trap et chemin de l'Etang
21783 Matériel informatique	3200,00	3144,28	55,72	5 portables pour bibliothèque-médiathèque
2184 Mobilier	0,00	560,92	-560,92	Table de travail inox et porte cintre pour foyer rural
	71010,94	70040,05	970,89	

Chapitre 23 Immobilisations en cours

	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés	
2315 Travaux Centre Bourg	280219,06	250294,85	29924,21	
23151 Travaux garage Trincart	45000,00	5655,88	39344,12	Assainissement
238 Travaux voirie CCPH	1800,00		1800,00	
	327019,06	255950,73	71068,33	

Compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2011 en sous-préfecture sur la question de la création d'un RPC

Monsieur le Maire et J.HAPPE ont assisté à cette réunion qui rassemblait autour du sous-préfet, JM BASSAGET, et de l'inspectrice, P. BOUCHAIN : le Président de la CCPH, M.BONEF, le Conseiller Général, G.LABILLE, et les maires des 4 RPI concernés (Monchy-Lagache – Tertry - Devise, Athies - Ennemain, Croix-Moligneaux -Douilly - Quivières, Matigny – Offoy – Sancourt – Voyennes).

Après la visite du RPC du canton d'Ailly le Haut Clocher, les maires présents ont quasiment à l'unanimité fait part de leur assentiment pour la création d'un RPC.

M.BONEF s'est montré favorable à l'accueil des élèves de Sancourt dans les écoles de Ham. De ce fait, J.HAPPE pense qu'il est moins pertinent d'installer un RPC à Matigny. L'élargissement du secteur géographique concerné au-delà du canton permettrait d'envisager la création de 2 RPC, l'un se rapprochant de Nesle avec les communes de Voyennes et de Saint-Christ-Briost, l'autre dans le secteur de Monchy-Lagache ou Athies.

Un comité de pilotage se met en place sous la directive du sous-préfet avec G.LABILLE, P. BOUCHAIN, V.BREHANT de la CCPH et les représentants des SISCO concernés. Son rôle est de décider de la pertinence de la création d'un RPC ou de plusieurs sur le territoire. J.HAPPE rappelle que si la création d'un RPC est décidée, les communes concernées n'auront d'autre choix que de se conformer à cette décision.

La CCPH accompagnera financièrement l'étude de la création d'un RPC.

J.HAPPE informe le Conseil municipal que la moyenne des élèves dans les classes de notre SISCO est inférieure à la prévision avec 21 élèves car 10 élèves ont rejoint le nouveau SISCO Ennemain-Saint-Christ-Briost.

J.HAPPE défend l'idée de créer un RPC à Monchy-Lagache arguant du fait que depuis 30 ans, la commune montre son dynamisme. Y.BRESOUS fait remarquer que la zone de La Râperie envisagée pour la construction d'un RPC devrait être classée en zone constructible dans le PLU.

Questions orales

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu le matin même contenant le dossier d'arrêt du PLU. La commission PLU se réunira prochainement pour l'étudier.

M.BOUTILLIER fait part d'une demande de M.MANTAUX concernant l'accès à son domicile au 3 rue de la Râperie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un marchand de pizzas de venir s'installer un lundi toutes les deux semaines dans la commune. Monsieur le Maire interrogera auparavant M.VILAIN pour savoir s'il continue son activité de friterie.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur la réponse à donner à l'accueil du chantier d'insertion pour l'hiver 2011/2012. Après discussion, il s'avère que la commune n'envisage pas durant la période hivernale de faire appel au chantier d'insertion.

Révision de la liste électorale

Nous vous rappelons qu'aucune inscription sur la liste électorale ne se fait d'office.

Doivent donc se présenter à la mairie **avant le 31 décembre** :

- les personnes non inscrites sur une liste électorale,
- les électeurs arrivant d'une autre commune et non encore inscrit sur la liste électorale de la commune.,

Il faut se munir de :

- votre carte d'identité, de votre livret de famille ou d'une pièce d'état civil
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- et si possible de votre carte d'électeur

Pour les personnes déjà inscrites sur la liste électorale, il est important de signaler en mairie le changement d'adresse dans la commune, sinon la carte électorale sera incorrecte et la propagande envoyée ne pourra parvenir à votre domicile.

Toutes les rectifications doivent être faites avant le 31 décembre 2012 dernier délai.

Les personnes non inscrites avant le 31 décembre 2012 ne pourront pas voter en 2013.

Recensement citoyen

Vous venez d'avoir 16 ans.

Vous devez vous faire recenser auprès de la mairie entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de votre anniversaire. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir vous présenter aux concours et examens publics.

Quelles pièces fournir ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- un livret de famille

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de vous convoquer pour effectuer la journée défense et citoyenneté.

Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet également votre inscription d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

MANIFESTATIONS ORGANISEES fin 2012 & 1^{er} trimestre 2013

Octobre 2012 :

Vendredi 12 : Jeu spectacle Champions pour le pays de Somme à 20h30 au Foyer Rural

Samedi 27 : soirée Halloween organisée par l'AJML

Novembre 2012 :

Du 06 au 10 : Raconte tapis « Hugo et Cagoule » à la Bibliothèque-Médiathèque

Dimanche 11 : cérémonie du Souvenir & repas des aînés offert par la Commune

Samedi 17 : loto quine organisé par l'Amicale des 2 étangs

Dimanche 25 : loto quine organisé par le Club des Supporters

Décembre 2012 :

Samedi 8 : animations pour le Téléthon

Samedi 15 : Spectacle Arbre de Noël et Concert de Noël en l'église St Pierre organisés par le Comité des Fêtes

Du 11 au 15 : Exposition « Étrange Festin » à la Bibliothèque-Médiathèque

Février 2013 :

Samedi 16 : Loto Quine organisé par les Aînés Ruraux.

Article de libre expression publié sous la seule responsabilité de son auteur

SIVOS

Comme l'an dernier, j'étais bien à la réunion de fin d'année du SIVOS pour le vote du budget primitif de l'année 2012. Celui-ci a été présenté en 30 minutes et approuvé à l'unanimité.

Le Président : M. Eric FRANCOIS a bien précisé que cette année comme pour la rentrée 2010, **les transports scolaires en direction du lycée sont gratuits**, comme pour le collège, les parents n'ont rien à déboursier. Les enfants doivent simplement retirer auprès de leur établissement leur carte de bus avant la rentrée.

J'insiste sur cette gratuité, car même au sein du Conseil municipal les fausses idées ont « *la dent dure* », le tout relayé par certains parents, qui vont même jusqu'à pousser l'outrecuidance à réclamer auprès du SIVOS, une attestation de paiement alors qu'ils n'ont rien payé !

Chaque commune verse une contribution, pour Monchy Lagache elle représente un montant de 1161€46.

Mais je m'attends, l'année prochaine aux mêmes remarques et doutes, si bien qu'ils finissent par me faire douter de moi-même !

E.Boursin

Article de libre expression publié sous la seule responsabilité de son auteur

Occupation du Foyer Rural de 1977 à 2012

Réflexions pour mieux comprendre le temps que ce lieu demande en entretien pour le garder propre malgré tous les allers et venues des personnes grandes et petites.

À l'année il n'est loué que 10 fois de manière payante.

Il est accordé une fois par an une location de Week-end à titre gracieux pour chaque association du village.

Les autres week-ends et jours de la semaine les Monchysois l'occupent de différentes façons :

Jun fêtes des écoles, fête communale, vœux du maire, 8 mai, 14 juillet, Journée du Patrimoine, 11 novembre, Bourse aux jouets, Téléthon, Concert de Noël, Arbre de Noël, tout le mois de juillet : Activités du Centre de Loisir (La Ruche).

Diverses activités gratuites également :

Club des aînés : Deux mardis de 14h à 18h chaque mois.

Gym des aînés : Une fois par semaine.

Gym féminine : Une fois par semaine.

Assemblée générale des associations du village en fin d'après-midi et soirée.

Enfants scolarisés et Jeunes :

4 jours par semaine : la cantine scolaire de 11 à 14 heures.

3 fois par semaine les activités scolaires telles que : Chants, initiation longue paume, et autres activités à vocation d'éducation physique.

À chaque vacances scolaires : Jeux en salle un après midi, organisé par la maison des jeunes de Ham.

En cas de mauvais temps, lors de la journée vélo en juin, la salle est prête à recevoir tous les enfants du secteur pour le pique-nique du midi.

Une fois par semaine : cours et activité Judo.

Occupation du Foyer en dehors des activités de loisirs :

Assistante sociale qui reçoit le lundi.

Puériculture : Relai d'assistante maternelle à destination des assistantes maternelles, des parents, et les Bébés

Médecine du travail : Monchy et villages environnants.

Soirées d'assemblées générales diverses : Syndicat de l'Omignon, syndicats agricoles et autres.

À noter que la salle du bout, attribuée au judo pour le stockage des tapis est interdite car non conforme.

Ce qu'il faut savoir c'est que toutes ces activités génèrent un passage important de personnes et que tout cela demande surveillance et suivi.

Chaises cassées, car mal utilisées : on s'assoit sur les dossiers, tables trainées, parquet rayé et tâché de gras, papiers de bonbons, bouteilles vides, miettes de gâteau, tables rangées collantes...

Bien entendu, on pense que c'est à la commune qu'incombe l'entretien du foyer et surtout que c'est à elle de payer, alors qu'il y a plus important à faire !

Heureusement, la plupart des associations et des personnes ont le souci de faire attention et de nous rendre les locaux propres, y compris les toilettes !

Sans oublier : la gratuité de l'eau, du chauffage, de l'électricité, des fournitures en général (ampoules électriques, bouteille de Gaz)... Coûts indirects et Factures payées par l'argent public de tous les Monchysois au travers de l'impôt.

E.Boursin

Bibliothèque-Médiathèque Monchy-Lagache

Je ne pouvais pas commencer cet article sans avoir une pensée très sincère envers Micheline Nolland qui nous a quittés subitement le Mardi 24 Juillet 2012. Les enfants, les dames du mercredi et moi-même la remercions de tout cœur pour ce qu'elle a réalisé pour la bibliothèque. Son optimisme, sa bonne humeur et son petit café... nous manqueront énormément.

Au revoir Micheline



et tout simplement Merci !

La balade « Rêverie collective au bord de l'Omignon »

fut un succès. Je voulais remercier tous les conteurs, les participants, les bénévoles qui m'ont aidée, le Pays Santerre Haute Somme, contes en pays de Brouchy, la commune de Monchy-Lagache, le comité des fêtes, l'association des jeunes, l'association de pêche et bien sûr tous les visiteurs qui se sont déplacés (balade : 104 personnes, apéritif dînatoire : 120, spectacle du soir de la conteuse Martine Mangeon : 90).



Animations prévues à la bibliothèque-médiathèque:

Du Mardi 6 Novembre au Samedi 10 Novembre: Raconte tapis « Hugo et Cagoule »

Du Mardi 11 Décembre au Samedi 15 Décembre: Exposition « Etrange Festin »

Contenu: Fauteuil des fées avec écoute audio du texte des fées.

Lettre retrouvée à Voyennes relatant des faits survenus en 1907 et plan joint à la lettre.

Le Mercredi 12/12/2012 aura lieu un atelier jeunesse autour de l'exposition

L'animatrice de la Bibliothèque-Médiathèque: Dorine Gulrich

stage création "raconte-tapis"

Stage gratuit et ouvert à tous

Couturier(e) ou passionné(e) d'albums jeunesse

La Bibliothèque municipale de Monchy-Lagache recherche des bénévoles

Pour participer à la création d'un raconte-tapis

Jeudi 31 janvier 2013
Lieu : Roisel
Horaire : 9h-12h / 14h-17h

Jeudi 14 février et vendredi 15 février
2013
Lieu : Roisel
Horaire : 14h-17h (le jeudi)
9h-12h / 14h-17h (le vendredi)

Jeudi 14 mars 2013
Lieu : Roisel
Horaire : 9h-12h / 14h-17h
+ 4 demi-journées à Monchy-Lagache

Les fournitures et le matériel seront fournis.



Pour découvrir à quoi sert un raconte tapis, nous vous invitons à venir assister à une séance de racontée avec les enfants
Le mercredi 7 Novembre à 14h ou
le Samedi 10 Novembre à 10h ou 11h
À la Bibliothèque Municipale de Monchy.

Inscription à la Bibliothèque Municipale de Monchy-Lagache ou au 03.22.85.29.66

INSCRIPTION stage Création « raconte-tapis »

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

- Oui, je participe aux 4 journées de stage création « raconte-tapis »
- Oui, j'assiste à une séance de raconte-tapis le mercredi 7 novembre à 10h
- Oui, j'assiste à une séance de raconte-tapis le samedi 10 novembre à 10h ou 11h

Pensez à l'OPAH pour vos financer vos travaux d'amélioration de votre habitation...

L'hiver approche, le prix du gaz a augmenté, votre facture de chauffage pèse de plus en plus lourd dans le budget familial... Votre logement est-il suffisamment isolé ? Votre système de chauffage est-il performant ?

Cette action, lancée en fin d'année 2009 par la Communauté de communes, a pour objectif une amélioration du parc de logements privés de ses 18 communes. Pour y parvenir, un dispositif incitatif à destination des propriétaires et des actions coercitives ciblées sur le territoire ont été mis en place en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Régional et le Conseil Général.

Après deux années d'activité, 360 propriétaires occupants ou bailleurs ont sollicité l'opérateur mandaté par la Communauté de Communes, **Page 9**, qui anime l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) du pays hamois, et ont ainsi pu bénéficier d'une aide financière, technique et administrative à la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.

La société Page 9, choisie par la Communauté de Communes pour animer cette opération, est là pour vous conseiller. **N'hésitez pas à la contacter au 03.22.83.18.00 ou par mail : page9somme@nordnet.fr.**

Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires occupant leur logement, sous conditions de ressources.

Les bailleurs privés qui s'engagent à louer, pendant au moins 9 années, à des locataires sous conditions de ressources et de loyers.

Le dispositif porte exclusivement sur les logements de plus de 15 ans et sur des travaux non commencés à la date de la demande de subvention et réalisés par des professionnels du bâtiment.

Quels sont les travaux financés ?

Les travaux lourds permettant de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, les travaux d'économies d'énergie, d'amélioration tels que l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes (liée à l'âge ou au handicap), les travaux de réhabilitation complète et de sortie d'insalubrité...

A ce jour, ce sont déjà près d'une centaine de projets qui ont pu être réalisés grâce à l'OPAH.

Au total, près de 800 000 € de subventions ont été accordés par l'ANAH, la Communauté de Communes, le Conseil Général, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la Fondation Abbé Pierre, la SACICAP-ASO...pour plus de 1 300 000 € de travaux réalisés.

Quels financements peuvent être mobilisés ?

Les aides sont de 20, 35 ou 50% du coût hors taxes des travaux projetés, selon le revenu du ménage et la nature des travaux.

La subvention ANAH peut être complétée par une aide du programme « Habitat Mieux » dans le cadre de travaux de rénovation thermique du logement.

Voir le dispositif Habiter Mieux sur le site de l'ANAH : www.anah.fr/habitermieux.html

Vous pouvez également bénéficier d'aides fiscales :

- le crédit d'impôt développement durable ;
- l'éco-prêt à taux zéro (plus d'info sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>)

Quels sont les étapes pour la réalisation du projet ?

L'intervention de Page9 se décline en 5 étapes :

- Prise de contact et vérification de la recevabilité des travaux ;
- Visite du logement et réalisation de diagnostics adaptés gratuitement ;
- Elaboration gratuite du projet (étude technique et financière) avec le propriétaire ;
- Constitution par Page 9, au nom du ménage, des dossiers de demande de subvention, de prêts ou de primes ;
- Dépôt et suivi des demandes de subventions jusqu'à leur paiement

Attention...

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du pays hamois est une opportunité à ne pas manquer et il ne vous reste que quelques mois pour agir !



Appel à votre générosité

Dans notre restaurant scolaire, nous accueillons plus d'une vingtaine d'enfants de 3 à 11 ans. Nous recherchons des jeux d'intérieur en bon état pour ces enfants (jeux de société, coloriages, jeux de construction...). Adressez-vous en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
Merci pour votre générosité.

Avis de la SAUR

La SAUR relèvera les compteurs d'eau du 15 au 18 octobre.

Pendant cette opération de relève, veuillez faciliter l'accès à votre compteur notamment en clôturant les animaux domestiques. Tous les agents de la SAUR sont porteurs d'une carte professionnelle. N'hésitez pas à la leur demander.

Si l'agent de la SAUR n'a pu accéder à votre compteur, il laissera dans votre boîte aux lettres une carte-réponse pré-affranchie sur laquelle vous pourrez reporter les chiffres de votre compteur et que vous devrez retourner le plus rapidement possible.

Vous pouvez également communiquer à la SAUR les index de votre compteur sur le site www.saur.com à partir de votre espace client.

Service clientèle : www.saur.com

Tél. : 03 60 56 40 00 – Fax : 03 22 83 67 05

Informations diverses

- ♦ **La bourse aux jouets et aux livres prévue le 3 novembre 2012 est annulée.**
- ♦ **L'opération brioches 2012 aura lieu les 12, 13 et 14 octobre.**
- ♦ **Fin du ramassage des déchets verts pour l'année 2012 : le 11 octobre.**
- ♦ **Le ramassage des encombrants aura lieu le vendredi 23 novembre 2012.**

Sont appelés « déchets encombrants » les objets d'origine domestique (ustensiles, appareils ménagers, sommiers, vieilles ferrailles, appareils sanitaires, résidus ménagers de menuiserie et de carrelage, plomberie.

Ne seront pas ramassés tous objets dont le poids par pièce dépasse 70kg et dont le volume dépasse 3 000 litres par jour de ramassage.

ATTENTION, ne pourront plus être collectés lors du passage des encombrants les déchets Electroniques, Electriques et Electroménagers (DEEE).

Ces déchets doivent être restitués au magasin auprès duquel vous achetez un nouvel équipement ou déposés en déchetterie.

Commerçants, Artisans...

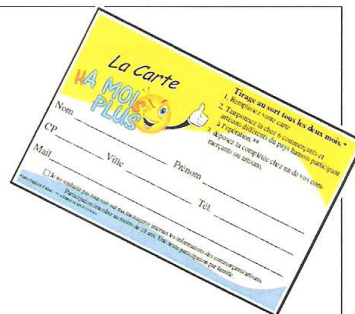
LANCEMENT DE LA CARTE "hA MOIs PLUS" SUR LE PAYS HAMOIS

Dans le cadre des actions FISAC menées par la Communauté de Communes, l'UPERH et sa commission commerce lancent la carte "hA MOIs PLUS". Son objectif est simple : récompenser les consommateurs du pays Hamois.

L'ensemble des commerçants et artisans, adhérents ou non à l'UPERH, peuvent participer à cette opération. Cela leur permettra de distribuer des cartes "hA MOIs PLUS" à leurs clients. Ces derniers, après l'avoir complétée et fait tamponner dans 6 commerces différents, pourront participer à un tirage au sort. **Tous les 2 mois, pas moins de 200EUR de bons d'achat seront offerts aux gagnants.**

Son lancement officiel se fera début novembre 2012.

Contacts : hamoisplus@orange.fr Tél : 03 22 79 30 23



Votre Avis sur Actu Monchy nous intéresse... Coupon à remplir anonymement et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Rappel de l'objectif initial en 2008 : permettre une diffusion vraie et rapide des comptes rendus des réunions de conseil municipal afin d'informer et d'associer l'ensemble de nos concitoyens aux décisions prises par la commune, qui les concernent, fussent-elles parfois désagréables...

Cet objectif a-t-il été atteint :

OUI

NON

Souhaitez-vous une parution :

Pour Chaque réunion de Conseil

Trimestrielle

Bi-annuelle

Annuelle

Remarques et suggestions :